

L'exemple du chien d'assistance en maison de retraite

Comprendre l'animal pour une meilleure collaboration

Dans la cadre de nos activités, l'animal est utilisé comme un « outil thérapeutique¹ », dont le mode de fonctionnement diffèrent selon les espèces, et qui nécessite une connaissance approfondie des événements auxquels nous le soumettons dans le cadre de nos activités. L'élaboration d'un projet doit comporter un volet d'éthologie pour une meilleure compréhension des interactions entre l'homme et l'animal, d'autant plus que nous évoluons dans un milieu professionnel fortement marqué par une démarche et une culture scientifique. Cette approche nous paraît indispensable et nous permet dans certains cas de comprendre et d'expliquer tant les échecs que les réussites des programmes d'activités associant l'animal.

Choix des diverses espèces animales

Au travers de notre enquête² sur la présence animale dans les maisons de retraite en France, nous relevons une présence importante de chiens, chats, oiseaux et poissons. Au niveau des expérimentations scientifiques nous trouvons également le cheval, le singe, le dauphin... Nous relevons que dans plus de 95% des cas les personnes utilisent leur propre animal.

La sélection d'un animal se fait généralement en fonction de l'espèce et de la race. Il tient habituellement compte des nécessités du programme et de sa durée, et du rôle dévolu à l'animal (stimulation physique, support émotionnel, éducation, récréation, accompagnement...). Claude Mihaud³ disait que deux seules espèces ont le souci constant de l'homme : il s'agit du chien et du dauphin. Des facteurs propres à l'animal, tels que sa santé, son origine, les soins à lui apporter doivent être pris en compte. Des facteurs externes, tels que le stress consécutif à un transport ou à des considérations spécifiques au programme ne sont pas à écarter. Dans tous les cas, l'animal utilisé correspond à l'état de santé du patient, en jugeant sa mobilité, son tonus neuromusculaire et son fonctionnement intellectuel. Marguerite Weith⁴ relevait que dans

¹ Derian Autier (Dominique), vétérinaire, Rencontres francophones sur les activités associant l'animal, Bourg-En-Bresse, 9 décembre 2005.

² Kohler (Robert), Rivière (Pascal), La présence animale dans les maisons de retraite ne France, décembre 2005 – www.roseliere.fr

³ Mihaud (Claude), vétérinaire, secrétaire général de l'Académie Vétérinaire de France, *Le bien-être de l'animal dans les A.A.A. du point de vue du vétérinaire*, Rencontres francophones sur les activités associant l'animal, Bourg-En-Bresse, 9 décembre 2005.

⁴ Weith (Marguerite), *20 ans d'expérience d'activités associant l'animal, Les postulats de départ ?, Quelle position aujourd'hui ?*, Rencontres francophones sur les activités associant l'animal, Bourg-En-Bresse, 9 décembre 2005.

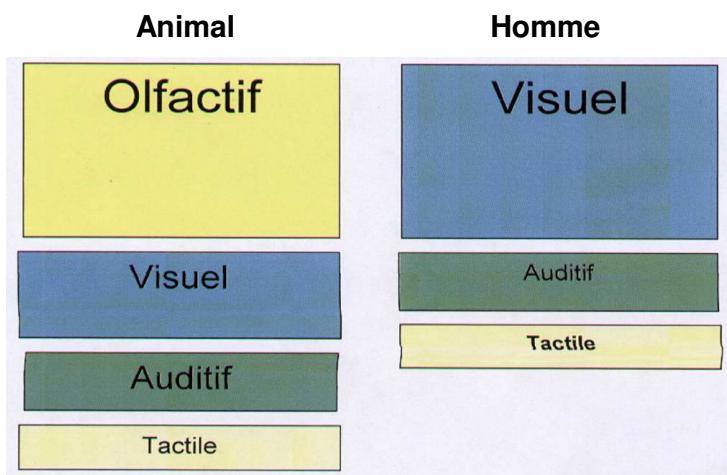
le cadre de ses activités avec le cheval, « *qu'on ne pouvait pas guérir un homme névrosé avec un cheval névrosé* ».

L'univers de l'animal

Pour comprendre l'univers de l'animal, nous faisons référence à la notion d'« *Umwelt* » développé par Von Uexküll⁵. L' « *Umwelt* » est la réalité subjective d'un individu conditionnée en premier lieu par son équipement neurosensoriel, mais aussi des facultés d'intégration de son cerveau et de ses activités motrices⁶. Dominique Derian Autier nous dit que « *Les primates, dont l'homme fait partie, se distinguent des autres mammifères par la réduction du sens de l'olfaction, par le perfectionnement de la vision binoculaire, et surtout par un grand développement du cortex cérébral. L'être humain communique préférentiellement par les canaux visuels et auditifs alors que de nombreuses espèces, dont le chien, échangent plutôt sur les modes olfactifs et visuels. Il importe donc, pour pouvoir interagir avec une autre espèce, d'utiliser les voies de communication adéquates* ».

Tableau 2

Mode de communication Homme/animal⁷



⁵ Von Uexküll (Jakob) (1864-1944) est un des pionniers de l'éthologie.

⁶ Derian Autier (Dominique), *ibid.*

⁷ Derian Autier (Dominique), *ibid.*

L'odorat est de loin le sens le plus développé du chien et il constitue son moyen de communication majeur. L'homme est doté d'environ 5 millions de cellules olfactives alors que le chien en possède 220 millions. L'animal vit dans un monde d'odeurs très envahissant dont il sait interpréter la signification. Ce monde nous est relativement étranger. Ses yeux sont pauvres en cônes, d'où une vision quasi monochromatique, mais riches en bâtonnets, excellents pour voir dans la pénombre. Il est facilement ébloui en plein jour et distingue mal un sujet immobile à 100 mètres, par contre il reconnaît le geste du maître à plus d'un kilomètre. Son angle de vision est de 250° contre 100° pour l'homme.

Dans le cadre de nos activités il s'agit d'éviter de soumettre les animaux à des situations qui n'ont pas de sens pour eux, ou un sens opposé à celui que nous voulons lui donner. Toujours pour Dominique Derian Autier « *la notion d'univers propre conduit à une grande prudence quant à l'interprétation des comportements animaux. Un chat qui se frotte contre son propriétaire ne lui manifeste pas forcément de la sympathie, mais dépose des marques odorantes significatives. Un chien qui lèche la main qu'il vient de mordre ne n'excuse pas au contraire renforce son statut hiérarchique* ». Elle ajoute « *que les chiens ont une capacité fine de ressentir nos perceptions* ».

Le mode de pensée d'un chien

L'homme a une pensée réfléchie. Le chien pense par association d'idée ou de situation. Il a une pensée instinctive et intuitive qui lui offre une perception des choses sous un seul point de vue et de façon globale⁸. C'est pourquoi l'éducation d'un chien devant œuvrer en milieu institutionnel est primordiale afin de palier à l'inexistence de la pensée réfléchie par l'apprentissage d'un plus grand nombre de situations auxquelles il est susceptible de se trouver. Ainsi, les réactions du chien sont provoquées par le stimulus⁹ et non pas par l'affectivité¹⁰.

D'autre part, le chien à l'état sauvage a toujours vécu en meutes hiérarchiquement organisées. Cette « *information* » subsiste dans ses gênes et il aura tendance à reproduire naturellement et spontanément ce comportement. Cette spécificité rend indispensable l'éducation de l'animal pour que l'homme demeure en toute situation le « *chef de meute* » (le numéro 1), et cela est d'autant plus crucial lorsque le chien est confié à une personne en situation de handicap.

L'animal dans une institution

Il ne suffit pas de subvenir aux besoins essentiels de l'animal présent dans un milieu institutionnel, mais également tenir compte de ses besoins spécifiques afin d'éviter des troubles comportementaux susceptibles de provoquer un événement indésirable.

⁸ Manuel de formation d'Handi-chiens, version juin 2005.

⁹ Réflexe conditionné.

¹⁰ Manuel de formation d'Handi-chiens, *ibid.*

De manière non exhaustive, il faut être vigilant aux points suivants :

- Le milieu de vie,
- la présence de congères et organisation sociale (hiérarchie, meute...),
- les promenades, jeux...
- l'alimentation,
- l'élimination,
- le sommeil,
- les récompenses...

Claude Mihaud¹¹ ajoute comme critère essentiel la prédictibilité des évènements pour l'animal, citant pour exemple un éleveur qui n'entrait jamais dans une étable sans avoir frappé à la porte. Dominique Derian¹² Autier souligne qu'il est indispensable de prévoir des phases de détente des animaux. Un chien de police peut effectué jusqu'à trois heures de travail continu, mais un chien d'assistance dans une institution ne devrait pas dépasser 20 à 30 minutes de travail. Elle précise que les chiens ont une capacité fine de ressentir les perceptions humaines, et qu'ils peuvent devenir de « *véritables éponges* ». Il nous paraît important de construire un cadre autour de l'animal afin de respecter ses besoins spécifiques et individuels. C'est au référent de l'animal dans une institution que revient cette responsabilité. Il serait judicieux d'y associer un vétérinaire et un comportementaliste afin que la relation homme/animal soit la plus harmonieuse possible.

L'exemple d'une association nationale éduquant des chiens d'assistance

Même sans être un myopathie sanglé et porteur d'un corset, il suffit à toute personne valide d'emprunter un fauteuil roulant un bref instant pour comprendre l'utilité d'un chien d'assistance. Mais pour qu'un animal puisse ouvrir une porte, ramasser une paire de lunette, allumer une lumière... il faut qu'il puisse jaillir d'une organisation une réponse appropriée dans le respect de spécificités tant sécuritaires que sanitaires.

L'historique

Le concept du chien d'assistance provient des Etats-Unis sous l'impulsion de Bonita Bergin qui a créée en 1975 en Californie la Canine Companion for Independance après avoir été

¹¹ Mihaud (Claude), *ibid*.

¹² Derian Autier (Dominique), *ibid*.

subjuguée par des solutions ingénieuses développées par des populations démunies s'aïdant naturellement d'animaux pour les actes et déplacement de la vie quotidienne.

En 1986, Marie-Claude Lebret, enseignante en biologie au lycée agricole d'Alençon, importe le concept américain et l'adapte aux spécificités françaises. L'ANECAH¹³ est née. Cette association emploie aujourd'hui une vingtaine de personnes dans quatre centres (Alençon , Marcy-l'Etoile, Saint-Brandan, Vineuil). Plus de 950 chiens ont été remis depuis sa création, dont des chiens d'assistance, des chiens d'éveil et des chiens d'accompagnement social.

La sélection et la formation des chiots

Les chiens choisis sont essentiellement des golden retrievers et des labradors, car ils aiment « rapporter¹⁴ » et offrent un caractère malléable approprié pour l'éducation en douceur par la répétition et le conditionnement. D'autre part, la beauté et l'apparence non agressive renforcent leur rôle de médiateur social¹⁵.

Les chiots sont sélectionnés à deux mois selon des tests spécifiques¹⁶ destinés à reconnaître d'emblée les animaux peureux, apathiques, agressifs ou trop vifs. Puis ils poursuivent leur socialisation en famille d'accueil qui leurs apprennent les premières commandes. A 18 mois, ils entrent à « l'école¹⁷ » pour parfaire leur éducation de chiens d'assistance et répondre aux 52 commandes à l'issue des 6 mois de formation. Nous relevons que près de la moitié des chiens sont « réformés » pour des motifs comportementaux, des difficultés d'apprentissage ou pour des raisons médicales¹⁸.

¹³ ANECAH : Association Nationale d'Education de Chiens d'Assistance pour personnes Handicapées, dont la dénomination deviendra Handi-chiens en 2004.

¹⁴ Les « retrievers » sont utilisés souvent pour la chasse, car ils aiment rapporter le gibier et prennent plaisir à travailler avec leur maître.

¹⁵ Le berger allemand peut également être utilisé dans ce genre de programme, mais il renvoie une image d'agressivité, pas forcément justifiée d'ailleurs.

¹⁶ Test de Campbell.

¹⁷ Handi-chiens parle « d'école et d'éducation » et non de « dressage » car sa méthode est basée sur le jeu et la récompense, à la différence des chiens de défense, ou de l'armée, qui sont fondées sur le rapport de force et la dureté du dresseur.

¹⁸ LEBRET-ABAJJANE (Stéphanie), *op.cit.*

La typologie des chiens d'assistance

Dans sa thèse de médecine¹⁹, Stéphanie Lebret décrit les critères médicaux d'obtention d'un chien **d'assistance**²⁰, dont l'éducation porte sur l'aide technique et matérielle qu'il peut apporter à une personne présentant un déficit moteur, pour améliorer le quotidien et y suppléer la tierce personne :

- a) la personne devra avoir au moins un membre supérieur semi valide dont la force musculaire lui permet de tenir la laisse, de caresser l'animal et de récupérer un objet rapporté par le chien. Exception faite pour les tétraplégiques disposant d'un environnement adapté (domicile, fauteuil électrique à commande buccale, auxiliaire de vie) dans lequel un chien d'assistance représente un complément d'aide apprécié.
- b) Avoir une élocution audible (intensité et intonation) et compréhensible (prononciation). Une personne trachéotomisée avec d'une canule parlante ou une synthèse vocale ne se trouve pas systématiquement exclue, parce que le chien peut s'habituer à ce type de prononciation pourvue que l'intonation ne soit pas monotone.
- c) Ne pas avoir de trouble de comportement, notamment agressif ou psychiatrique.
- d) Avoir la possibilité physique et technique de venir faire le stage de remise du chien.

Une personne présentant un déficit mental (enfants autistes, déficits psychomoteurs congénitaux ou acquis, polyhandicap, traumatisés crâniens...) bénéficie d'un **chien d'éveil** dans le cadre d'un projet thérapeutique mené par les parents et le corps médical, afin de stimuler les fonctions motrices et mentales du patient par le biais du jeu. Un parent accompagne la personne au stage de remise, puis dans la vie courante, puisqu'elle ne peut apprendre ni prononcer les commandes.

Le **chien d'accompagnement social**, est remis à un établissement sanitaire, social ou médico-social au terme de plusieurs formations mais également du stage de 15 jours de remise du chien. Les qualités d'animateur et de catalyseur social de l'animal sont utilisés, de même que les aspects affectifs qu'il apporte tant individuellement que collectivement.

Profil des personnes ayant reçu un chien d'assistance

Toujours dans le cadre de sa thèse, Stéphanie Lebret, a effectué une analyse de 298 cas de remise d'un chien. Parmi les récipiendaires, nous trouvons 157 hommes, 99 femmes et 42 institutions. La tranche d'âge des 11 à 15 ans se trouve la plus représentée avec 23 % des

¹⁹ Op.Cit.

²⁰ Critères Handi-Chiens

bénéficiaires. Stéphanie Lebret ne nous dit que c'est l'entrée dans l'adolescence qui motive les parents à demander un chien pour leurs enfants handicapés. Elle ajoute, qu'à cet âge les copains sont moins nombreux, et les complexes sont décuplés par le handicap. Un chien, a fortiori éduqué, valorise l'adolescent, à ses propres yeux et aux yeux de ses camarades.

Parmi les pathologies, nous relevons dans cette étude, sur les 298 dossiers étudiés :

- lésions médullaires : 72 (dont 68 d'origine traumatique)
- atteintes médullaires sans lésion anatomique : 15
- myopathies : 62
- neuropathies : 8
- lésions cérébrales : 44
- lésions du système nerveux central : 8
- pathologies ostéo-articulaires : 4
- autres : 5

Au niveau des institutions, 60 chiens ont été remis à ce jour, essentiellement auprès de MAS et maisons de retraite.

Le budget

Le coût d'éducation d'un chien ressort à plus de 12 000 €. Nous relevons que ces frais sont intégralement pris en charge par l'association Handi-chiens au travers de dons et subventions. Les animaux sont donc remis à leurs bénéficiaires sans contrepartie financière formelle. Cependant, il est d'usage que les récipiendaires mobilisent leur proche entourage afin d'apporter leur contribution financière à la mission de l'association Handi-chiens.

Nous estimons le budget courant d'un animal à 1000 € par année, qui inclut l'alimentation, les frais vétérinaires, les produits d'hygiène et les assurances. Cette somme peut être dépassée par des dépenses de santé, notamment lors du vieillissement de l'animal.

Nous précisons que le chien reste propriété de l'association Handi-chiens avec en corrélation une obligation de soins et d'utilisation appropriée du chien.

Le référent

En milieu institutionnel, un référent assure la responsabilité du chien d'accompagnement social. Cette personne, habituellement un soignant ou un cadre de l'établissement, organise

l'emploi du temps de l'animal et demeure l'interlocuteur principal vis-à-vis des tiers. Les référents bénéficient de plusieurs journées de formation indispensables à la bonne utilisation du chien et des activités qui en découlent. Préalablement, les responsables de l'association Handi-chiens visitent les structures d'accueil et s'assurent de la cohérence des projets.

La remise d'un chien d'assistance

Le chien est remis à la personne handicapée à l'issue d'un stage intensif de formation d'une durée de 15 jours. Il en est de même pour le référent d'un chien d'accompagnement social qui utilisera l'animal en milieu sanitaire, social ou médico-social. C'est ainsi, que nous avons participé à un stage organisé, à Berck sur Mer (Pas de Calais) du 17 au 29 juin 2002.

La première semaine était consacrée à l'apprentissage des 53 commandes à utiliser pour une bonne conduite d'un chien d'assistance. Durant la seconde semaine nous avons été mis en situation concrète par des sorties en ville et dans les commerces locaux, mais également en ce qui nous concerne dans un établissement médico-social de Berck Sur Mer hébergeant des adultes handicapés.

Durant l'ensemble du stage, la formation pratique a été entrecoupée de parties théoriques. Nous avons traité de notions simples portant sur l'éthologie, notamment du comportement de l'animal dans son milieu naturel en compagnie de ses congénères, mais aussi de son comportement dans un milieu humain, urbanisé ou non, avec l'homme et avec ses congénères. Les éléments de base de la psychologie canine ont été étudiés et plus particulièrement la façon de penser et d'agir d'un animal et ses interactions avec l'homme. La formation comportait également une approche sommaire de la biologie animale, et plus particulièrement les maladies et leurs préventions. Des principes de cynophilie nous ont été également enseignés. Les différents aspects législatifs ont été abordés, dont la présence animale en institution pour personnes âgées.

Au niveau de l'animation, les possibilités offertes par la présence animale en institution ont été étudiées. Dans le cadre de la thérapie facilitée par l'animal, nous avons été initiés au potentiel des chiens d'assistance qui peuvent devenir de talentueux auxiliaires aux côtés des différents professionnels médicaux, paramédicaux et animateurs.

Nous avons effectué ce stage dans les mêmes conditions que les personnes handicapées, c'est à dire en fauteuil roulant, ce qui nous a donné une nouvelle dimension personnelle et humaine de la situation de handicap²¹.

La formation du personnel, des bénévoles et des résidants

Nous avons formé notre personnel, les bénévoles et certains résidants, à l'utilisation d'un chien d'assistance lors d'un stage de formation de trois jours dispensé par Handi-chiens, avec le soutien du lycée professionnel agricole d'Alençon, qui conseille d'ailleurs de renouveler ce stage tous les trois ans.

Depuis l'arrivée de notre chien, les résidants apprennent les commandes les plus usuelles notamment lors des séances de toilettage et autres animations. Nous bénéficions également dans notre établissement du soutien régulier de la déléguee régionale d'Handi-chiens qui permet une remise à niveau constante de nos pratiques. Les promoteurs de projet doivent savoir s'entourer du plus grand nombre de compétences, tels que vétérinaires, éthologues ou comportementalistes.

La présence du chien dans l'institution

Dans notre cas particulier, la présence du chien d'accompagnement social est liée à la présence du référent dans l'institution. Le chien suit les horaires de travail de son référent. Cette méthode permet à l'animal de retrouver « une vie de chien » le soir, le week-end et les vacances. Dans d'autres programmes, le chien reste à demeure dans l'établissement selon une procédure bien établie. L'association Handi-chiens valide les deux méthodes en tenant compte des spécificités propres à chaque structure.

Les chiens visiteurs

Parmi les solutions alternatives de la présence animale dans les maisons de retraite figure le chien visiteur. C'est une formule innovante qui permet de répondre à une demande des établissements qui bénéficient ainsi que des bons côtés du chien. Le chien rend visite aux résidents durant la journée, ou une partie de journée, accompagné de son référent qui assure la garde et les soins de l'animal. En 2006, nous avons créé une association de chien

²¹ Par situation de handicap, nous entendons les obstacles urbains (trottoir, nature du revêtement de sol, marche...) auquel nous avons été confronté en utilisant un fauteuil roulant.

visiteurs²². C'est souvent les directeurs d'établissement qui nous contactent, intéressés par les bienfaits de l'animal, mais qui ne souhaitent pas s'engager dans un projet de chien à demeure. Cette formule permet aux résidents et au personnel des établissements d'observer le déroulement des activités associant l'animal, puis s'ils le souhaitent, de concrétiser un projet.

Dans notre établissement, avant la venue de Passion, notre chien d'accompagnement social, j'ai organisé des rencontres régulières avec les membres de la délégation régionale d'Handi-chiens. Les animations à l'aide de chiens d'assistance en formation ont permis une familiarisation des résidents avec les animaux. Les sourires, les paroles, la fierté d'être pris en photo avec les chiens, tous ces instants de bonheur découverts ou retrouvés ont motivés la décision de demander un chien d'accompagnement social.

Le chien éduqué, visiteur ou non, fait certainement figure de cheval de Troie de la présence canine en institution.

Robert Kohler
Maison de retraite
La Roselière
4, Rue Jules Verne
68320 KUNHEIM

²² 4 pattes pour un sourire.

3.2.10 - Méthodologie d'introduction d'un chien d'assistance dans une institution

Tableau 3

La venue d'un chien d'assistance est un projet qui se déroule sur une période de 2 années habituellement

<p>Etape n° 1 Initiative du projet d'accueillir un chien éduqué</p>
<p>Etape n° 2 Prise de contact avec Handi-chiens pour conseils et avis sur le projet</p>
<p>Etape n° 3 Stage Handi-chiens de 3 jours pour l'écriture du projet</p>
<p>Etape n° 4 Présentation du projet aux organes décisionnels</p>
<p>Etape n° 5 Concertation avec les résidants, le personnel, les bénévoles, les familles et autres intervenants</p>
<p>Etape n° 6 Mise en forme du dossier faisant apparaître les objectifs recherchés accompagnés d'une étude des moyens humains, matériels et financiers</p>
<p>Etape n° 7 Visite d'autres établissements possédant un chien éduqué, ou visite de chiens visiteurs éduqué par Handi-chiens.</p>
<p>Etape n° 8 Etude du dossier par Handi-chiens (acceptation ou refus)</p>
<p>Etape n° 9 Handi-chiens prend contact avec la direction et le référent et procède à une visite de l'établissement avec plusieurs chiens.</p>
<p>Etape n° 10 Handi-chiens étudie le profil du chien à remettre, puis met l'établissement sur liste d'attente.</p>
<p>Etape n° 11 Stage de 15 jours de remise du chien.</p>
<p>Etape n° 13 3 mois après l'arrivée du chien, stage en</p>